



**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT
MUNICIPAL DE VIAS
NELSON MANDELA**

Mercredis
Petites vacances
Vacances d'été
ALSH Nelson MANDELA
Route Du Poste
34450 VIAS-PLAGE
CENTRE AERE 04.67.21.50.15
PORTABLE 06.80.22.09.25
ECOLE GENEVIEVE DE GAULLE-ANTHONIOZ
04.67.09.25.40
Mail : alsh@ville-vias.fr

PROJET PEDAGOGIQUE 2019 - 2020

Projet pédagogique établie par :

M. Stéphane AUQUE - Directeur

SOMMAIRE

1 - Les objectifs éducatifs du centre de loisirs de Vias	P 3
2 - Présentation du centre	P 4
- 2.1 - Composition de l'équipe d'encadrement	P5
- 2.2 - Fonctionnement du Centre de Loisirs	P 5
- 2.3 - Situation Géographique	P 6
- 2.4 - Locaux	P 6
3 - Les objectifs pédagogiques	P 6
- 3.1 - Le bien être de l'enfant	P 6
- 3.2 - La sécurité morale, physique et affective de l'enfant	P 7
- 3.3 - Le développement de l'autonomie	P 8
- 3.4 - Le besoin de socialisation	P 9
4 - Rôle de chacun	P 9
- 4. 1- L'organisateur	P 9
- 4.2 - Le responsable du Centre de Loisirs	P 10
- 4.3 - L'équipe d'animation	P 10
- 4.4 - L'équipe technique	P 11
- 4.5 - Les parents	P 11
5 - Les activités du centre	P 11
- 5.1 - Les activités possibles sur le site	P 11
- 5.2 - Activités à proximité	P 12
6 - Journée type	
- 6.1 - Vacances scolaires et mercredis	P 12
7 - La sécurité	P 13
8 - Le règlement intérieur	P 14
9-Les sanctions	P 15
10-Evaluation	P 16
ANNEXE	

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

1 - Les objectifs éducatifs du centre de loisirs de Vias :

L'accueil de loisirs doit répondre aux besoins des familles et des enfants.

L'accueil de loisirs doit donc assurer leur sécurité physique, morale et affective ainsi que leur bien-être.

Les objectifs du centre de loisirs s'inscrivent pleinement dans l'ensemble des articles contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Action éducative visera à favoriser au mieux le développement des potentialités de chaque enfant, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Elle permettra ainsi à chaque enfant d'acquérir progressivement son autonomie.

Le centre de loisirs doit développer la socialisation.

L'accueil de loisirs doit devenir un lieu d'échanges et de rencontres, d'écoute et d'informations, capable d'offrir des activités diversifiées et enrichissantes.

Le Centre de Loisirs doit donner un rythme de vie équilibré aux enfants,

Etre harmonieux, passer par l'équilibre entre les activités et le repos, entre activités intérieurs et extérieures et enfin par une grande diversité.

2 - Présentation du centre :

Nature du centre : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'organisateur : Le Centre de Loisirs de Vias est représenté par :

Monsieur le Maire Maître Jordan Dartier

Le siège se situe à la mairie

6 place des arènes

34450 Vias

Implantation : La commune compte un Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

L'ALSH Municipal **Nelson Mandela** :

- Il se situe à Vias-Plage, dans les locaux plage du Libron.
- Il est ouvert pendant les vacances du lundi au vendredi inclus et les mercredis.
- Capacité d'accueil :
 - 20 enfants maximum de 3ans révolus à 4.5 ans.
 - 40 enfants maximum de 4.5 à 6 ans.
 - 90 enfants de 6 à 16 ans

Type de gestion : Municipal

Inscriptions, Réservations et Règlements :

- Portail famille visible sur le site internet de la ville de VIAS.

2.1 - Composition de l'équipe d'encadrement et de l'équipe pédagogique :

Direction :

- 1 directeur : Stéphane AUQUE
- 2 Directeurs adjoints : Claude LE CALVE
Wilfried VION

Equipe d'animation :

- Pour les mercredis **5 animateurs**
- Pour les petites vacances **7 à 10 animateurs** à chaque période (Effectifs ajustable en fonction de l'effectif présent)
- Pour l'été **22 animateurs** pour JUILLET et AOUT

Agent de service :

- Pour les mercredis **1 personne**
- Pour les petites vacances **2 personnes**
- Pour l'été **3 personnes**

2.2 - Fonctionnement du Centre de Loisirs

1- L'accueil de loisirs est ouvert **les mercredis** en période scolaire de **07 h 30 à 18 h 30**.

-Accueil en journée 7h30 à 18h30

-Accueil matin avec repas 7h30 à 13h00

-Accueil après-midi sans repas 13h00 à 16h30

Les enfants sont répartis en 2 groupes d'âge en fonction des activités proposées :

Les 3 - 6 ans et les 6 - 12 ans

2- Durant **les petites vacances** le centre est ouvert de **07 h 30 à 18 h 30** à la journée

Les enfants sont répartis en 2 groupes d'âge en fonction des activités proposées :

Les 3 - 6 ans et les 6 - 12 ans

3- Pour **l'été** le centre est ouvert de **07 h 30 à 18 h 30** à la journée

Les enfants sont répartis en 5 groupes d'âge en fonction des activités proposées :

Les 3 – 4.5 ans ; 4,5 - 6 ans ; 6 -8 ans ; 8 - 10 ans ; +10 ans

2.3 - Situation Géographique

Le Centre de Loisirs de Vias est située dans le département de l'Hérault sur la côte languedocienne (du golf du lion), au bord de la mer Méditerranée.

Vias hérite d'un charme certain, ou la culture de la vigne s'intensifie. Elle est la deuxième station de France d'hôtellerie de plein air.

2.4 - Locaux

Le centre dispose de plusieurs salles, dont deux adaptées pour recevoir le groupe 3-4 ans et 4,5-6 ans, ou de nombreuses activités et jouets sont proposés aux enfants.

Trois autres salles sont à disposition du groupe 6-8 ans, 8-10 ans et + 10 ans, permettant la pratique de la danse, du théâtre et d'activités manuelles, (poterie, couture....).

Un grand espace extérieur permet également la pratique de nombreuses activités sportives (le foot, le basket, le volley, la pétanque, le badminton, ainsi que d'une pergola pour les jeux de société, dessins, coloriage.

3 - Les objectifs pédagogiques :

« C'est un lieu de détente où l'enfant au travers d'activités riches et variées s'épanouit, dans un univers sécurisé ».

« Un enfant heureux est un enfant souriant ».

3.1 - Le bien être de l'enfant

L'accueil de loisirs doit garantir la sécurité morale, physique et affective de l'enfant. Pour cela, les animateurs devront prendre en compte leurs besoins (donc il est essentiel de communiquer avec eux) et de respecter leur rythme de vie en leur proposant des activités adaptées à leur tranche d'âge tout en leur permettant d'éveiller leur curiosité.

Nous souhaitons que l'accueil de loisirs permette à chaque enfant d'être écouté et entendu dans ses besoins, désirs et souhaits.

Un enfant ne pourra pas profiter pleinement du centre s'il ne se sent pas en confiance, s'il n'est pas écouté et reconnu.

Etre à l'écoute nous permettra de respecter le rythme de l'enfant.

3.2-La sécurité morale, physique et affective de l'enfant :

Mettre en place les règles de vie élaborées en accord avec l'enfant tout en respectant la réglementation. Celles-ci lui permettront de s'imposer ses propres limites.

Présenter des activités spécifiques pensées et élaborées en fonction de l'âge et des possibilités de l'enfant.

Veiller à tout moment à avoir une attitude responsable face à l'enfant.

Informar l'enfant sur les règles de propreté et l'inciter à se laver les mains et passer aux toilettes.

Etre présent auprès de l'enfant, sans qu'il se sente pour autant surprotégé ou couvé.

Si la sécurité physique de l'enfant est un point facile à cerner et donc à maîtriser, l'aspect affectif demeure plus complexe à gérer.

La sécurité affective est principalement du domaine du « non-dit » et de ce fait, c'est à l'encadrement pédagogique de connaître le public dont il a la responsabilité et d'être attentif au comportement de l'enfant.

Pour ce faire, il existe plusieurs éléments qui peuvent aider l'équipe à maîtriser le sujet :

Une préparation rigoureuse du centre de loisirs avec une connaissance approfondie du public accueilli.

Une connaissance de la structure d'accueil.

Une parfaite maîtrise du projet de fonctionnement et surtout un dialogue sans cesse renouvelé avec chaque enfant.

La confiance et la complicité entre l'adulte et l'enfant lui permettront d'évoluer en toute sécurité.

Il faut faire attention au langage des animateurs et des enfants, et ne tolérer aucun propos raciste, discriminatoire ou agressif, aucune violence physique ou verbale, mais au contraire être à l'écoute.

Les enfants de 3-6 ans :

A cet âge, ils posent beaucoup de question, ils sont aussi beaucoup centrés sur eux-mêmes.

Ces réactions sont provoquées par le besoin d'affection et de sécurisation.

Il faut les écouter et les comprendre, leur apprendre les règles de vie collectives, à faire des choix, leur permettre de développer leur sens imaginaire et pratiquer des activités individuelles.

Les enfants de 6-12 ans :

Ils affirment leur caractère. Ils sont dynamiques et autonomes. Ils apprennent à s'identifier, à partager, à conforter des idées différentes et à vivre ensemble. Ils sont confrontés aux exigences et aux réalités d'une vie en collectivité.

Il faut établir avec eux des règles de vie, leur laisser le choix de leurs activités, leur proposer des jeux collectifs, leur donner des responsabilités.

Une journée en accueil de loisirs est une journée faite de moments actifs qui nécessitent de l'attention et donc qui peut être fatigante pour les plus petits.

Il est donc indispensable de ponctuer les journées : de temps calme, dessins, perles, et jeux de société, et surtout de bien les organiser.

Les animateurs veilleront à ne pas presser les enfants. Ils doivent leur permettre de passer une journée à leur rythme.

3.3 - Le développement de l'autonomie

Il s'agit d'enrichir la communication par la liberté d'expression en permettant aux enfants de trouver leur place dans les échanges d'idées, grâce à la valorisation de leurs prises d'initiatives. C'est rendre l'enfant responsable de ses actes et ses paroles. Les animateurs devront amener les enfants à être acteurs de leurs accueil de loisirs dans l'aménagement des espaces, dans l'implication quotidienne dans la vie du centre, dans la création en groupe de règles de vie au fur et à mesure des besoins, dans la participation au rangement du matériel et dans la possibilité à participer au rangement de la table.

Les enfants pourront proposer des activités auxquelles les animateurs ne manqueront pas d'être attentif et tacheront d'y répondre de la meilleure façon possible en se renseignant sur la possibilité du matériel de cette proposition.

De nombreuses activités variées sont proposées aux enfants : (initiation vélo, roller, poterie, jardinage).

3.4 - Le besoin de socialisation

« Ce que je fais, ou ce que je dis, a des conséquences sur les personnes et les choses qui m'entourent ».

L'accueil de loisirs doit faire prendre conscience à l'enfant qu'il a des droits et des devoirs, tout en le sensibilisant au respect des autres et de lui-même.

Montrer à l'enfant qu'il est un individu au sein d'un groupe, qu'il a une liberté individuelle qui s'arrête là où commence la liberté collective. C'est pourquoi il faudra favoriser les temps en groupe et les activités collectives.

Apprendre à l'enfant le respect de l'autre et du matériel et de son environnement, en n'admettant aucun acte d'intolérance, de dégradation ou de violence.

Apprendre à l'enfant à accepter l'échec.

Apprendre à l'enfant le partage et l'échange lors des repas comme pendant les activités.

Les animateurs doivent aider les enfants à vivre parfaitement en harmonie avec les autres.

Une attitude respectueuse de l'adulte envers l'enfant est encore le meilleur du respect et d'intégration qui soit.

4 - Rôle de chacun

Le rôle de l'équipe en centre de loisirs est le même pour tous les membres :

- Assurer la sécurité des enfants : morale, physique et affective.
- Mettre le projet pédagogique en place.

4.1 – Rôle de l'organisateur

- Définir les grandes orientations éducatives du centre de loisirs.
- Définir les objectifs que le centre de loisirs doit réaliser.
- Mettre à la disposition du responsable du centre un budget de fonctionnement annuel.

4.2 – Rôle du responsable du Centre de Loisirs

En accord avec les orientations éducatives de la Municipalité, le responsable du Centre construit un projet pédagogique, véritable cadre de l'action de l'équipe dans son ensemble.

Les fonctions du responsable du centre :

- Educative : conception du projet, organisation de la vie sociale.
 - Animation de l'équipe : formation des stagiaires, relations extérieures.
 - Gestion financière : sanitaire, alimentaire, administrative.
 - Communication : avec les équipes, les enfants et les familles.
 - Sécurité : Garant du respect des normes de sécurité et des réglementations (DDCS) (Direction départementale de la cohésion sociale).
 - Forme et contrôle son personnel pédagogique de manière très rigoureuse.
- Le responsable du centre rend compte de son activité personnelle et de l'exécution des instructions qu'il reçoit. Il suggère des mesures qui lui semblent propres à améliorer le fonctionnement du centre.

4.3 –Rôle de L'équipe d'animation

Elle est composée d'animateurs (trices) titulaires du BAFA, BPJEPS ATP, BEESAPT, ou stagiaires conformément à la réglementation en vigueur.

- L'animateur assure un rôle de référent auprès des enfants.
- Il associe les enfants à l'organisation de la vie collective et à l'animation.
- Il assure la sécurité physique et morale des enfants.
- Il assure auprès d'eux une présence continue.
- Il fait vivre des activités de différentes natures en tenant compte des intérêts, des besoins, des capacités et des rythmes des enfants.
- Il s'engage à respecter les modalités de fonctionnement.

4.4 - Rôle de L'équipe technique

L'équipe technique est responsable de la bonne tenue du centre dans son ensemble.

Bien que sa tâche plus technique l'amène moins au contact direct des jeunes, il va de soi que tout comme le personnel d'animation celle-ci est avant tout au service des enfants.

4.5 - Rôle des parents

Nous pensons que les parents ont un rôle à jouer dans la vie quotidienne du centre.

Nous devons établir un réel rapport de confiance entre les parents et l'équipe pédagogique afin d'être le plus proche possible des besoins et des attentes des enfants.

Nous nous tenons à l'écoute des suggestions et des remarques qui pourront faire avancer la qualité de notre accueil de loisirs.

5 - Les activités du centre

Projet d'activités :

Il ne s'agit pas pour nous de faire des activités pour activités, mais de répondre, aux choix des enfants.

En aucun cas l'activité ne peut être une obligation ou une fin en soi.

Elle permet à l'enfant d'être en accord avec lui-même, de prendre conscience de ses possibilités, de s'épanouir, de découvrir de nouvelles activités et de s'ouvrir aux autres.

Il est intéressant de préciser que le planning d'animation transmis aux familles est susceptible d'évoluer en fonction de la météo.

5.1 - Les activités possibles sur le site

La superficie de nos bâtiments ainsi que la configuration du terrain nous offre un cadre idéal à la pratique de nombreuses activités

- Grands jeux (chasse au trésor, kermesse, olympiade, spectacle)
- Ateliers activités manuelles (pâte à sel, perles, moule en plâtre, poterie, peinture)
- Activités sportives (foot, ping-pong, jeux de ballon, badminton, fil tendu, pétanque, initiation vélo et rollers).
- Activités ludiques : réalisation de court métrage,
- Pour l'été nous proposons des mini séjours de découverte pour les + 10 ans

- Mercredi

Proposer des activités riches et variées (créations manuelles, sports, sorties culturelles...) avec une notion de cycle pour parvenir à une progressivité pédagogique.

- Finalisation du projet Hôtel à insectes.
- Séances piscine avec test aisance aquatique.
- Initiation Vélo : Apprendre à faire du vélo, Sortie vélo, intervention sécurité routière
- Culturel : visite musée et expositions diverses et variées.
- Lire au centre aéré : Proposer aux enfants de s'isoler pour un moment de lecture sur une courte durée (15 à 20 minutes), atelier lecture bibliothèque.
- Animation autour de la mer et du littoral
 - Observation et compréhension de la « laisse de mer »
 - A la recherche des yeux de Sainte Lucie
 - Notion d'orientation « jeu de piste »
 - Le vent « Notion de force et de direction »
 - Création d'une station météorologique
 - Animation chercheur d'or

5.2 - Activités à proximité

- Activités sportives :(piscine, karting, planche à voile, randonnées vélo, accrobranche, rollers, paddle...
- Parc d'attraction : Europark indoor, Aqualand, aires 2 jeux, Dino Park, Aquapark...
- Visite de sites : Aquarium, Musées, Zoo, Ferme....
- Pour l'été, une sortie tous les 15 jours en car sera proposée.

6.1 - Vacances scolaires et mercredis.

JOURNEE – TYPE 3 -6 ANS	
07H30-09h00	Accueil des enfants et administratif des parents
09h00-09h30	Petit encas
09h30-10h00	Passage aux toilettes lavage des mains
10h00-11h45	Activités
11h45-12h00	Passage aux toilettes lavage des mains
12H00-13h15	Repas
13h15-13h30	Passage aux toilettes lavage des mains
13h30-14h00	Temps calme
14h00-15h30	sieste ou activité manuelle
15h30-16h00	Passage aux toilettes lavage des mains
16h00-16h30	goûter
16h30- 18h30	Départ échelonné des enfants et administratif parents
18h30	Fermeture de la structure

JOURNEE –TYPE 6 - 16 ANS

07H30-09h00	Accueil des enfants et administratif des parents
09h00-09h30	Petit encas
09h30-10h00	Passage aux toilettes lavage des mains
10h00-11h45	Activités
11h45-12h00	Passage aux toilettes lavage des mains
12H00-13h15	Repas
13h15-13h30	Passage aux toilettes lavage des mains
13h30-14h00	Temps calme
14h00-15h30	sieste ou activité manuelle
15h30-16h00	Passage aux toilettes lavage des mains
16h00-16h30	goûter
16h30- 18h30	Départ échelonné des enfants et administratif parents
18h30	Fermeture de la structure

7 - La sécurité

Elle est l'affaire de tous et doit être une préoccupation permanente.

Accueillir et gérer un public d'enfant suppose de vérifier en permanence que l'environnement matériel et les comportements humains garantissent de bonnes conditions de sécurité.

En matière de sécurité, il nous appartient de limiter les risques d'accident et d'agir toujours dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

L'équipe d'animation sait où se trouvent les extincteurs les déclencheurs manuel d'alarme incendie ainsi que les issues de secours et plans d'évacuation.

Il est judicieux d'informer les enfants du pourquoi d'un interdit lors d'une situation à priori dangereuse, car ils la comprennent mieux qu'un interdit sans raison.

8 - Le règlement intérieur

Un exemplaire du règlement Intérieur du Centre de Loisirs a été distribué à l'équipe d'animation et est à disposition des parents.

9 – Sanctions

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement est soumis à des règles définies par l'équipe mais aussi par l'ensemble des usagers. En cas de non-respect des sanctions seront mises en place, en fonction du fait commis.

L'objectif est que l'enfant prenne conscience de son acte.

10 – Evaluation

C'est un moment indispensable dans le fonctionnement de L'accueil de Loisirs Sans Hébergement.

1) Evaluation des activités

L'évaluation est faite par les animateurs(trices) chaque fin de périodes.

-Toutes activités mises en places devront définir des objectifs généraux, opérationnel, ainsi que des indicateur de réussites afin de pouvoir évaluer l'action en lien avec le projet.

-Ceci permet de voir un projet plus près de la réalité des objectifs éducatifs et du fonctionnement de la structure

2) Evaluation du projet

L'évaluation est faite par l'équipe et la direction en fin de période.

-Il en est de même que pour une activité.

-Ceci permet d'avoir un projet plus près de la réalité des objectifs éducatifs et du fonctionnement de la structure.

3) Evaluation du personnel (permanent et stagiaire)

L'évaluation pour les permanents s'effectue par la Direction en fin d'année. Pour les stagiaires, elle se fait en fin de stage

-Il faut tenir compte des savoirs, des savoirs être, des savoirs faire de chacun.

-Il permet de définir des objectifs, afin de permettre une évolution.

Tous les bilans sont transmis aux services mairie

ANNEXES

A1/ LISTE DES DIPLOMESQUALIFICATIFS

A2/ CHARTE DE BONNE CONDUITE

A3/ EVALUATION DE L'ACTIVITE

A4/ EVALUATION DU PROJET

A5/ EVALUATION DU PERSONNEL

ANNEXE 1

LISTE DES DIPLOMES

QUALIFICAFS

ANNEXE 2

CHARTRE DE BONNE

CONDUITE

ANNEXE 3

EVALUATION DE

L'ACTIVITE

ANNEXE 4

EVALUATION DU **PROJET**

L'évaluation de projet pédagogique tient compte des indicateurs de réussites suivants :

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEUR DE REUSSITE
Permettre aux enfants de devenir des éco-citoyens.	Organiser des échanges	- 50% des enfants ont participé. -50% des enfants ont pu s'exprimer et donner leur avis
	Réaliser des actions	-Des activités ont été mises en place -des créations ont vu le jour
Apprendre à vivre ensemble.	Elaborer des règles de vies	-Tous les enfants ont participé -des affiches ont été faites et son affichées -Tous les participants ont adhéré
	Laisser le choix	-Les activités sont diversifiées -Echange entre les différents intervenants
Permettre aux animateurs d'apporter leurs connaissances.	Mettre en place des actions	-L'animateur propose et anime des activités -L'animateur transmet son savoir
Donner un lien, une cohésion à l'ensemble de l'équipe.	Organiser des réunions	-Permettre à chacun de s'exprimer donner son avis -Les animateurs prennent conscience de leur rôle -Travailler en équipe sur des thèmes, des actions...
Elaborer des projets d'animations.	Détailler son activité	-L'animation tiens compte du projet et du public -Les objectifs sont clairs et réalistes -Les critères d'évaluation sont identifiés
Former l'ensemble des acteurs	Organiser des rencontres à thème	-Participation de tous -Chacun a appris et peut l'appliquer
	Donner à chacun les moyens de se former	-Chacun a pu choisir des formations -Les animateurs ont pu se former

ANNEXE 5

EVALUATION DU **PERSONNEL**